

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**Séance du mardi 19 février 2019 à 20 heures**

Sous la présidence de René PADERNOZ, maire de YENNE, tous les membres en exercice dûment convoqués sont présents : Claudine BOLLIET, Christian CHAPEAU, Marie-Rose DLOUHY, Michel DULLIN, Elsa ECHANTILLAC, Martine MILLION-BRODAZ, Patrick MILLION-BRODAZ, François MOIROUD, Sylvie MOULARD, Jérôme PUTHON, Jean-Marc WATIER.

à l'exception de :

Laurence CORNUT(1) qui donne sa procuration à Sylvie MOULARD, Louis BELY (2) qui donne sa procuration à Michel DULLIN, Catherine DESMOUGINS (3) qui donne sa procuration à Martine MILLION-BRODAZ, Robert LEGRAND(4) qui donne sa procuration à Jean Marc WATIER. Gwénaëlle FALAISE (5)

**Absents non excusés** : Robert COUTURIER (6), André BENET (7), Valérie ALMAIDA (8), Cécile CELEYRON (9), Jocelyne PROVENT (10) Philippe GACHE (11)

Quorum : 12 - atteint

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**  
**APPROUVE à l'unanimité le relevé de décisions du 18.12.2018**

**Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0**

## **ORDRE DU JOUR**

### **I DELIBERATIONS :**

**1/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018,**  
**de l'AFFECTATION DES RESULTATS et APPROBATION des**  
**COMPTES DE GESTION :**

*Le président de la commission des finances présente par budget, les comptes administratifs de l'année écoulée*

*Le conseil municipal,*  
*Après en avoir délibéré*

APPROUVE les comptes administratifs comme suit :

**1/ BUDGET GENERAL :**

**Fonctionnement**

DEPENSES : 2 130 163.37  
2 532 023.69

RECETTES :

**Investissement**

DEPENSES : 1 522 876.80  
1 690 764.29

RECETTES :

**Excédent de fonctionnement** : 401 860.32€

**Déficit d'investissement** : 167 887.49€

**Excédent global de l'exercice 2018**: 233 972.83€

Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0

**2/ BUDGET ASSAINISSEMENT:**

**Exploitation**

DEPENSES : 267 524.09 €  
222 398.92 €

RECETTES :

**Investissement :**

DEPENSES : 344 911.26 €  
174 436.85 €

RECETTES :

**Déficit de fonctionnement** 45 125.17€

**Déficit d'investissement** : 170 474.41€

**DEFICIT DE CLOTURE exercice 2018** 215 599.58€

Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0

**3/ BUDGET CHAUFFERIE BOIS :**

**Fonctionnement**

DEPENSES : 95 139.24 €

RECETTES : 143 883.73 €

**Investissement**

DEPENSES : 46 413.37 €

RECETTES : 39 611.90 €

**Excédent de fonctionnement** : 48 744.49 €

**Déficit d'investissement** : 6 801 .47 €

**Excédent de clôture** : 41 943.02€

Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0

**4/ BUDGET ZONE DU FLON :**

**Fonctionnement**

DEPENSES : 17 418.30 €  
17 418.30€

RECETTES :

**Investissement**

**DEPENSES : 45 110.96€**

**RECETTES : 45 110 .96€**

Votes : 12 +4 procurations pour : 16

contre : 0

abstention : 0

**DECIDE d'affecter les résultats cumulés issus des comptes 2017 et 2018, aux différents budgets 2019 comme suit :**

**Budget général** : affectation de 468 655.65 € au compte 1068 du budget 2019 pour compenser le déficit d'investissement et report de 46 291.97 € en section de fonctionnement 2019.

**Budget assainissement** : pas d'affectation car section d'investissement excédentaire en raison de l'excédent de clôture 2017 reporté de 367 832.19 € . Report de 62 190.33 € en section de fonctionnement 2019.

**Budget chaufferie bois** : affectation de 40 896.06 € au compte 1068 du budget 2019 et report de 7 848.43 € en section de fonctionnement 2019.

**Budget ZAC du FLON** : pas d'affectation

Votes : 12 +4 procurations pour : 16

contre : 0

abstention : 0

**APPROUVE les comptes de gestion du trésorier**

dont les résultats sont conformes et égaux à ceux des comptes administratifs de la collectivité (tenue double de la comptabilité- ordonnateur - payeur )

Votes : 12 +4 procurations pour : 16

contre : 0

abstention : 0

**2/ Délibération modificative à l'application de la PFAC (Participation financière pour l'assainissement collectif)**

Le maire rappelle les débats ayant eu lieu lors d'une précédente réunion à propos de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif, notamment au hameau d'Ameysin. Après récolement des éléments probant d'aide à la décision et examen de ceux-ci par la commission ad hoc,

Au vu du règlement du service d'assainissement approuvé par délibération du 12 janvier 2000 et ses modifications successives

Considérant le schéma directeur d'assainissement collectif et son approbation par délibération du 6 mars 2003 et le plan de zonage du 16 juillet 2003

Considérant la délibération du 6 mai 2004 fixant le programme prioritaire sur 10 ans pour les travaux d'assainissement collectif

Considérant la révision du PLU approuvée le 3 mars 2005 intégrant le schéma directeur d'assainissement

Considérant la délibération du 7 juin 2012 instaurant la PFAC en remplacement de la PRE et s'appliquant uniquement aux constructions neuves

Considérant la délibération du 17 décembre 2015 relative à la mise en place et au calcul de la PFAC

Considérant les articles L.1331-1 à L.1331-16 du Code de la santé publique et L.2224-10 du Code général des collectivités territoriale, instaurant notamment un délai maximum de deux ans pour le raccordement des particuliers sur le réseau

d'assainissement collectif à compter de sa mise en service,

Considérant le préfinancement des réseaux par les habitations situées dans les secteurs concernés par le futur assainissement collectif avant la création du service public d'assainissement collectif en 2000,

Le conseil municipal,

AYANT ouï les conclusions de la commission en charge du dossier

Après en avoir délibéré

ANNULE la délibération du 17 décembre 2015

DECIDE de la remplacer par la présente qui prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2019, qui intègre en plus des attendus de la précédente, les amendements correcteurs suivants :

- Les habitations inscrites dans le zonage collectif du schéma directeur d'assainissement (SDA) approuvé en 2003 et préexistantes avant les travaux de mise en place d'un réseau collectif eaux usées, sont exemptées de l'acquittement de la PFAC, sous réserve de leur raccordement effectif sur ce réseau dans le délai maximum des 2 ans à compter de la mise en service dudit réseau.

- Sont également concernées les habitations situées en secteur non-collectif du SDA et disposant d'une possibilité de raccordement sur un réseau collectif d'assainissement eaux usées,
- Les habitations susvisées non raccordées dans le délai réglementaire maximum de deux ans à compter de la mise en service du réseau collectif d'assainissement eaux usées, sont redevables de la PFAC dans les conditions de la présente.

Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0

### **3/ Autorisation d'engager des crédits, avant vote du BP 2019, pour 1000 euros (programme : marais de Lagneux)**

**Le conseil municipal,  
ACCEPTE d'ANNULER la prise de cette délibération nulle et non avenue**

Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0

### **4/ Approbation du règlement intérieur de la Collectivité**

Le maire présente à l'assemblée délibérante, le règlement intérieur proposé en première lecture du conseil municipal le 16 octobre 2018

Après corrections, celui-ci a reçu un avis favorable à l'unanimité de l'ensemble des membres du Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale lors de sa commission du 24 janvier 2019.

**Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
VALIDE le règlement qui sera mis en œuvre le 1<sup>er</sup> mars 2019**

**AUTORISE le maire à signer le règlement ainsi que tous documents utiles.**

Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0

## **5/ Suppressions et créations de postes de travail à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019:**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de VALIDER les propositions du maire qui suivent :**

↳ Suppression d'1 poste d'adjoint technique, et Création d'un poste statutaire d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0

↳ Suppression d'1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et Création d'un poste statutaire d'adjoint administratif à temps complet :

Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0

↳ Création d'un poste d'adjoint technique contractuel au restaurant scolaire pour 14.77 heures hebdomadaires

Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0

↳ Création d'un poste contractuel de technicien pour 35 heures hebdomadaires, financé à 100% sur le budget assainissement (conventionné pour 200 heures annuelles avec JONGIEUX et 120 heures avec LUCEY)

Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0

## **6/ Modification du tableau des effectifs du personnel**

Compte tenu de ces modifications ci-dessus, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE la MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS COMMUNAUX qui prendra compte des créations et suppressions votées**

Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0

## **7/ Lecture publique : Modification du règlement :**

### **↳ Demande d'Autorisation de déposer une demande de subventions dans le cadre de Rézo Lire**

Le maire rappelle l'engagement de la commune dans une dynamique de réseau de bibliothèques pour le territoire de l'Avant Pays Savoyard. Afin de pouvoir financer les différents projets d'actions qui y sont liés, des demandes d'aide doivent être déposées tous les ans auprès de : Savoie Biblio, de la DRAC, de CNL, et de l'Europe avec le programme LEADER. Conformément à l'engagement noté dans la convention, le 7.11.2018, c'est le SMAPS qui portera ces demandes au nom des 12 communes, du SIVU et des 3 Communautés de Communes membres.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le SMAPS à gérer les demandes de financement pour les 5 années à venir**

Votes : 12 +4 procurations pour : 16      contre : 0      abstention : 0

### **↳ Harmonisation des conditions d'accès et de prêts des bibliothèques Rézo Lire**

Le maire rappelle l'engagement de la commune, par une convention signée avec Savoie biblio en avril 2018, l'imposition aux bibliothèques du réseau à remplir certains critères, permettant ainsi de bénéficier de services communs et de financements. Notamment :

- La nécessité de définir des modalités d'accès communes aux bibliothèques du réseau (permettant ainsi la mise en route de la carte commune, la circulation des usagers et des documents et l'accès aux ressources numérique e-medias de Savoie biblio) et donc d'un règlement intérieur unique
- La nécessité de définir des modalités communes concernant le prêt des documents et les tarifs d'adhésion comme suivent :

Enfant jusqu'à 16 ans	Gratuit
Etudiant	Gratuit (sur présentation cart scolarité)
Adulte	10€

+ de 70 ans	Gratuit (Présentation de la carte d'identité)
Groupe (Ecole, EHPAD, RAM, Crèche, CLSH)	Gratuit (signature d'une convention avec une bibliothèque)
Personnel des bibliothèques du réseau (bénévole et salarié)	Gratuit

Le paiement pouvant s'effectuer en ligne via le site Tipi et la mise en application de ces conditions n'intervenant qu'une fois l'accord des 13 communes du réseau obtenu par délibération.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Approuvent les conditions et l'accès à celles-ci de la façon énoncée ci-dessus**

**Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0**

## **II QUESTIONS DIVERSES**

Le maire explique la proposition de la Communauté de Communes de YENNE d'une nouvelle répartition des heures effectuées par le personnel des deux collectivités pendant la pause méridienne (11h30 à 13h30)

Cette délibération fera l'objet d'un vote lors du prochain conseil communautaire -

Après avoir revu l'ensemble des trois scénarios proposés et après commentaires

Le conseil municipal,

Emet un avis favorable de principe en optant pour le 1<sup>er</sup> scénario

consistant en une nouvelle répartition des heures effectuées jusqu'alors à raison de 1heure pour la commune et 1 heure pour la communauté de communes et qui du coup, se décomposerait en 1h 30 pour la communauté de communes et ½ pour la commune

**Votes : 12 +4 procurations pour : 16 contre : 0 abstention : 0**

## **III Rapports des commissions**

**Christian CHAPEAU**, président de la commission Urbanisme  
Déroulement du PLU



- point sur les orientations d'aménagement et de programmation, OAP, suite à la réunion de la commission urbanisme du 29 janvier 2019 et de son CR, avec l'architecte urbaniste ce 21 février,
- à définir heures et dates de convocation des propriétaires concernés par ces OAP pour concertation avec la commission urbanisme et l'architecte urbaniste, (*date retenue le mardi 12 mars de 17h30 à 20h30*)
- à définir heure date de la 3ème réunion publique (*date retenue le jeudi 18 avril 2019 à 20h00, information à diffuser*)
- les documents à diffuser dans le cadre du déroulement du PLU sont sur le **site internet de la mairie**, dont la dernière rédaction du PADD, où sont inscrits les objectifs du PLU, issue de la concertation avec les élus du conseil municipal et un examen de sa compatibilité avec le ScoT,

**Jérôme PUTHON**, président de la commission finances et travaux :

Une réunion de la commission travaux de bâtiments et voirie a eu lieu. Il en est issu la proposition d'une liste de travaux qui pourraient être programmés au budget 2019. Celle-ci sera étudiée lors de la prochaine commission des finances préalable au vote des budgets 2019.

**Claudine BOLLIET**, présidente de la commission Association :  
Les bénévoles de l'activité « Lire et Faire lire » aux enfants durant la pause méridienne et tous ceux de la Bibliothèque ont été conviés à une collation afin d'être remerciés pour l'important travail fourni et l'accompagnement des activités de lecture, qui ne pourraient être envisagées sans leur précieux soutien.

**Marie Rose DLOUHY**, présidente de la commission Animation  
Rappelle que le repas des Aînés sera servi le samedi 6 avril à la salle polyvalente. Elle compte sur l'aide de tous pour l'organiser

**Jean Marc WATIER**, président de la commission Information-Communication

Prochain bulletin municipal prévu en juin

Le panneau plan-ville : sera installé par les services techniques début mars en face de la maison de la Dent du Chat.

**Prochaine réunion de conseil : Mardi 19 mars à 20h**

Le maire,

R. PADERNOZ